

sation non moins répréhensible et plus odieuse, celle qui subordonna l'admission des novices du sexe féminin à un examen de leur vocation par des commissaires royaux qui devaient procéder tête à tête avec ces novices, n'avait pu jusqu'ici être encore appliquée, le Saint-Siège et tout l'épiscopat bavarois ayant opposé à cette scandaleuse mesure d'énergiques protestations : elle disparaît comme la première.

La principale victime de la réaction provoquée par le crédit de Lola Montès, M. d'Abel, a déjà été rappelé de son poste de ministre plénipotentiaire près la cour de Turin, pour aller représenter le roi de Bavière et son gouvernement près la diète germanique. Cette situation nouvelle, beaucoup plus importante que la légation de Turin, est généralement considérée comme un acheminement au retour des bonnes grâces du roi, et quelques-uns vont même jusqu'à y voir un indice du prochain rappel de M. d'Abel à la tête du ministère. Mais ce résultat du revirement actuel dans les idées du roi, outre qu'il n'est rien moins que certain, ne paraît pas même fort désirable; car la marche que suit l'illustre chef du nouveau cabinet, le prince d'Oettingen-Wallerstein, ne peut que lui assurer le suffrage et toutes les sympathies des catholiques.

Un autre décret royal est devenu pour eux un objet de grande satisfaction. La censure de la presse quotidienne vient d'être abolie pour les affaires de l'intérieur, en sorte que la presse périodique catholique va recouvrer cette liberté dont elle avait toujours usé avec tant de circonspection (nous citons à cet égard, avec des éloges tout particuliers, la Gazette des postes d'Augsbourg), et dont le ministère Maurer l'avait privée avec une partialité qui a soulevé l'indignation de la chambre des députés. L'opinion publique à Munich prévoit le prochain rétablissement des professeurs Philipps, de Lassaulx et Dellinger dans les chaires universitaires de la capitale; et d'avance elle se réjouit de la justice qui doit être rendue à ces nobles et premières victimes de la persécution du cabinet Maurer. Il faut espérer que la même justice sera rendue au professeur de Murs, si distingué par ses talents et par son dévouement à la cause catholique.

ESPAGNE.—Les bulles d'institution pour les archevêques de Tolède et de Burgos, les évêques de Cordoue et de Figueras, sont déjà arrivés à Madrid depuis quelque temps. On ne s'explique pas les motifs qui portent le conseil royal à renvoyer ces pièces, au lieu de les envoyer à leurs titulaires. C'est là un sujet de bruits inquiétants et contradictoires. Nous croyons cependant que ce retard fâcheux ne doit être attribué qu'à une misérable question de prétendues régales. Les droits de la couronne, disent les conseillers d'Isabelle, seraient violés par la formule des bulles des trois derniers prélats, et c'est pour cela que l'exequatur est refusé. Au reste, les pallium accordés par le Saint-Père ont été remis aux deux archevêques de Tolède et de Burgos.

WURTEMBERG.—Les journaux de l'Allemagne méridionale annoncent comme un fait certain la prochaine présentation aux chambres d'un projet de loi relatif aux mariages mixtes. D'après ce projet, les prêtres catholiques ne pourraient plus être contraints, en vertu des lois civiles, et contrairement aux prescriptions de leur Eglise, à bénir les mariages de cette espèce, dans lesquels l'éducation catholique des enfants ne serait pas expressément stipulée. Si ce projet de loi est effectivement présenté aux chambres et adopté par elles, ce sera le premier acte d'une heureuse réaction contre le système d'asservissement qui pèse sur le clergé catholique dans presque toute l'Allemagne.

AUTRICHE.—Le prince Frédéric de Hohenzollern-Hechingen, lieutenant feld-maréchal au service d'Autriche, est mort aux eaux de Pistjan, après une maladie de quatre mois. —Mgr Ladislas Pyrker, prince-archevêque d'Erlau en Hongrie, est décédé à Vienne le 2 décembre. Sa mort a été aussi étonnante que sa vie. Pendant sa maladie, dont il avait le premier reconnu le caractère mortel, il se faisait lire la messe dans sa chambre, et il demandait au célébrant de réciter le canon à haute et intelligible voix, afin de pouvoir en suivre les prières et leur y conformer tous ses sentiments. Le vénérable prélat avait été élevé dans sa jeunesse à l'abbaye de Lilienfeld, en Autriche, de l'ordre de Cîteaux, où il avait pris l'habit monastique et reçu les ordres sacrés. Nous avons dans le temps rendu compte de la solennité de son Jubilé sacerdotal qu'il était venu y célébrer. Il avait été d'abord promu à l'évêché de Zips, en Hongrie, d'où il avait été transféré au siège patriarcal de Venise, et de là l'empereur François le transféra au siège archiepiscopal d'Erlau, le plus considérable et le plus riche de tous les évêchés de Hongrie.

Nous avons le chagrin d'apprendre également de Venise que M. l'archevêque de cette capitale, à la suite d'un accès de goutte qui s'est jeté sur ses yeux, est menacé de complète cécité.

—Voici comment le prince de Lambert a été réprimandé par l'empereur pour avoir tenu un langage trop libre, dans les Etats de Bohême :

« S. M. a décidé, par une résolution du 27 octobre, que des digressions dans les discussions des Etats, et le développement de propositions inconvenantes, comme celle de M. le prince de Lambert à la séance du 27 mai de cette année, ne devront plus être tolérées par le président de la diète.

« Il est vrai que le président a essayé de rappeler à l'ordre le prince de Lambert, mais ce dernier a insisté. S. M. a en outre ordonné que le président de la diète, lorsqu'un membre traiterait des sujets hors de l'ordre du jour, soit dans les diètes mêmes, soit dans l'assemblée des Etats, le rappellerait à l'ordre et à la question. S'il y a résistance malgré cet avis, le président pourra interrompre l'orateur et donner la parole à un autre membre. Le procès-verbal fera mention de la résistance, et le membre de la diète pourra faire des réclamations. La marche de la discussion ne sera pas interrompue.

« S. M. ordonne en outre que l'on ne s'écarte plus du programme imprimé, ou qu'au moins, et même en cas d'urgence, on ne discute plus aucune proposition sans l'avoir soumise à l'examen préalable des comités.»

ITALIE.—S. A. I. l'archiduchesse Marie-Louise, duchesse de Parme, est morte le 17 de ce mois, à Parme.

Marie-Louise-Léopoldine-Françoise-Thérèse-Joséphine-Lucie, fille de feu François I. empereur d'Autriche, et de Marie-Thérèse, fille de Ferdinand IV, roi de Naples, était née à Vienne le 12 décembre 1791; elle avait épousé, le 2 avril 1810, l'empereur Napoléon, mort le 5 mai 1821.

La mort de l'archiduchesse Marie-Louise doit donner lieu, en Italie, à des changements que les traités ont réglés d'avance. Il n'est pas sans intérêt de les faire connaître exactement.

L'article 99 du traité de Vienne est ainsi conçu : « Art. 99. S. M. l'impératrice Marie-Louise possédera, en toute propriété et souveraineté, les duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla, à l'exception des districts enclavés dans les Etats de S. M. I. et R. A. sur la rive gauche du Pô.

« La réversibilité de ces pays sera déterminée, de commun accord, entre les cours d'Autriche, de Russie, de France,

d'Angleterre et de la Prusse, toutefois ayant égard aux droits de réunion de la maison d'Autriche et de S. M. le roi de Sardaigne sur les dits pays.»

En exécution de cet article, des conférences furent établies à Paris, en 1817, entre les cours d'Autriche, de Russie, de France, d'Espagne, d'Angleterre et de Prusse pour déterminer la réversion de trois duchés.

Un traité, qui porte la date du 1817, stipula qu'à la mort de la veuve de Napoléon, les trois duchés reviendraient à l'infante Marie-Louise, reine douairière d'Etrurie, à son fils, don Charles-Louis, et à sa descendance masculine en ligne directe.

Aux termes de ce traité, c'est donc à l'ancien duc de Lucques, à celui qui vient d'abdiquer sa principauté, que les trois duchés doivent échoir. Voilà donc ce prince redevenu souverain malgré lui de quitter la vie privée et de se donner l'ennui d'un gouvernement à conduire. Il a pu sans inconvénient abandonner Lucques, parce que les traités avaient d'avance statué sur la réversibilité de cette principauté, en l'assignant au grand-duc de Toscane. Mais s'il refusait de profiter du droit qui lui est ouvert sur les duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla, par la mort de l'ex-impératrice Marie-Louise, la question ne laisserait pas de susciter des embarras.

LEVANT.—Nous recevons les correspondances de Constantinople jusqu'au 27 novembre, et d'Athènes jusqu'au 30. Les journaux de Constantinople publient le memorandum que la Porte a envoyé aux puissances, en réponse à celui du cabinet hellénique sur le différend gréco-turc.

Ce document contient une répétition des griefs articulés dans les correspondances antérieurement échangées entre les deux gouvernements, et l'on y annonce l'intention d'en poursuivre à outrance la réparation.



MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 4 FEVRIER 1848.

ARRIVÉE DE L'ACADIA.

La malle anglaise est arrivée de Boston le 1er février. On ne connaissait pas encore les nouvelles hier soir, la ligne télégraphique étant rompue entre New-York et Boston.

Les journaux du matin nous apprennent qu'enfin le télégraphe a repris des forces, et peut nous donner quelques nouvelles commerciales. La demande de produits était assez modérée; la fleur fine était au même taux qu'aux dernières dates; les autres produits avaient subi une baisse. La fleur américaine se vendait de 20c à 30c le quart.

LETRES DE MGR. HUGHES.

LETRE I.

Suite.

6. Cet abrégé de la fondation de l'Eglise doit être pour vous, cher lecteur, un sujet de recherche approfondie. Elle comprend le plan de son organisation spirituelle, sa politique extérieure d'union, pour ainsi parler, telle qu'elle est établie par J.-C. Tous croyaient et professaient ses enseignements: quelques-uns sont destinés à en être les docteurs, afin de les perpétuer, en faveur de ceux qui croyaient déjà, et de les prêcher à ceux qui n'avaient pas encore la foi;—et un seul, pour conserver l'unité et l'ordre, est établi le premier de ces quelques docteurs, et le chef de tous les fidèles. Prés, de deux mille ans se sont écoulés depuis, et telle est cependant encore la forme de l'Eglise. D'autres institutions dans l'intervalle, ont pris naissance, ont parcouru leur carrière, de quelques siècles tout au plus, ont fleuri et ont disparu, tandis que l'Eglise a conservé elle-même, dans ses rapports étendus jusqu'aux « extrémités de la terre » sa première forme, son organisation primitive, telle qu'elle l'a reçue des mains de son Divin Fondateur, ou, comme s'exprimeraient les Pères, telle qu'elle est sortie de la plume du côté de son époux et Seigneur, sur la Croix.

7. Quant à la forme, à l'ordre, à la subordination, l'Eglise était complète, au moment de l'Ascension de J.-C., mais quant à la divine économie, par laquelle il devait lui imprimer la vie spirituelle et mettre en activité les éléments de son existence, elle ne devait être complète que le jour où le Saint-Esprit devait descendre sur les apôtres, sous la forme de langues de feu, pour allumer les lampes à jamais ardentes de leur mission et de leur ministère. De ce jour tous les membres de l'Eglise ont commencé à comprendre, en un sens bien plus élevé et plus saint que ce que « la chair et le sang leur avaient que révéler, » leurs rapports mutuels, subordonnés et harmonieux les uns envers les autres. Tel est le modèle extérieur du gouvernement spirituel que N. S. a établi pour conserver la certitude de doctrine et l'unité d'esprit parmi les membres de cette société, fondé sur la croyance à ce qu'il a divinement révélé aux hommes.

8. Cette Société est son Eglise. A elle sont adressés les plus magnifiques promesses. Elle est « la colonne et le fondement de la vérité. » Son divin architecte en a posé les fondations sur le roc de Pierre, et « les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. » A ses ministres comme à ses représentants il a confié « les clefs du royaume des cieux. » Quiconque devait « les écouter, l'écouterait lui-même; » ceux qui ne les écouteraient pas, devaient être « comme des payens et des publicains. » Ils devaient « enseigner toutes les nations, » et il doit être « avec eux, tous les jours, même jusqu'à la consommation des siècles. » Ils prêchèrent sa doctrine à un monde plongé dans le crime, dans les préjugés et les erreurs; et chaque fois que la parole de vie prenait racine, et que la foi commençait à germer dans le cœur de quelqu'un, il lui fallait professer sa croyance, et demander à entrer dans la Société existante de l'Eglise, par la porte, le baptême chrétien.— Une fois qu'il y était admis, il participait à la plénitude de la vérité, et à tous les trésors de grâce, que J.-C. a mis, dans son Eglise, et non pas hors d'elle, pour la sanctification des élus.

9. On nous a peut-être dit que l'Eglise est devenue un faux guide, et s'est ainsi écartée de la fin que J.-C. en la fondant, la destinait à atteindre et à remplir. Mais, quand ces avancés auraient fait quelque impression sur votre esprit, en y réfléchissant vous verrez que c'est non seulement improbable, mais même impossible, si J.-C. a enseigné la vérité. Nous pouvons, mortels, avoir quelque connaissance

de ces choses passées; mais celle des choses futures nous est sagement refusée. Il n'en était pas ainsi de notre Divin Rédempteur. Comme Dieu-Homme, toutes choses étaient présentes à son esprit. L'Eglise et ses enseignements, à travers toutes les générations alors futures, lui étaient nécessairement connus. Si elle eût dû être en aucun temps une Eglise égarée, il n'aurait pas confié ses disciples à sa conduite et à sa communion. Qu'il les ait ainsi remis, est une chose incontestable; de sorte que si vous croyez en J.-C. vous devez croire en son Eglise, et si vous rejetez son Eglise, ce doit être parce que vous n'avez point une entière confiance en ses paroles et ses promesses. Que des personnes qui ne croient pas en lui adoptent cette sorte d'argument, je n'en serais nullement surpris; mais que ceux qui font profession de croire en lui, quoique hors de la communion de l'Eglise, s'en servent, c'est ce qui a droit de nous étonner, et de nous attrister. Autant leur faudrait-il dire: « J.-C. vous ordonne de prendre l'Eglise pour guide, et pour assurer divinement votre foi, il a promis d'être avec les ministres de cette Eglise tous les jours, à jamais. Mais nous, nous vous dirons de ne pas mettre de confiance en ses paroles; de n'avoir rien à démêler avec son Eglise; d'abandonner sa communion, si vous y appartenez; sinon de vous en tenir éloignés. »

10. Si l'on vous dit que vous avez, pour vous conduire, la parole de Dieu écrite et inspirée, vous ne pouvez néanmoins encore vous dispenser de l'Eglise. Car, la valeur des saintes écritures ne consiste pas dans le volume matériel, le papier et la reliure, mais dans le sens que l'esprit saint a voulu exprimer dans le texte sacré. Si l'on vous dit que le sens est clair et facile à saisir, vous ne croirez pas à cette assertion. Car, si c'était vrai, il n'y aurait pas tant de sectes, il n'y aurait pas de ces discussions sans fin à propos de ce sens; et ceux qui vous disent que le sens des écritures est clair et facile à saisir, sont eux-mêmes des preuves vivantes au contraire: puisqu'ils ne peuvent s'accorder entre eux, et en conséquence réduits, même dans l'exercice de leurs fonctions de prédicateurs chrétiens, à n'oser se prononcer que d'une manière indécise, et en hésitant, sur cette chose même qu'ils vous disent être si claire et si facile à saisir!—Ils donnent à la vérité leur opinion, mais avec une modestie convenable, ils reconnaissent qu'ils n'ont rien autre chose qu'une opinion à offrir.— Mais, dans la communion de l'Eglise, les choses sont bien différentes. L'Eglise remonte au jour de la Pentecôte. Elle est plus ancienne par les livres du nouveau Testament. Le sens en était gravé, en caractères d'une foi divine et éternelle, dans son cœur et son âme, avant que le premier des évangélistes eût pris sa plume inspirée. Aussi bien pourriez-vous dire qu'un homme serait incapable de comprendre son propre manuscrit, à moins que ses lecteurs, souvent ses commis, ne vinssent à l'interpréter, que de dire que l'Eglise ignore ou pourrait ignorer le sens du texte sacré, l'Eglise est un corps autant qu'une âme. Les écritures (je parle ici du nouveau Testament) ne sont que l'expression de sa foi toujours vivante confiée en parchemin pour l'édification de son corps. Les écrivains du texte sacré étaient ses membres et ses pasteurs, les lecteurs étaient aussi ses pasteurs et ses membres. Pour ceux-ci, son inspiration collective, en tant que précepteur vivant, divinement institué, était une sûreté suffisante de la juste interprétation du sens. Elle connaissait ceux qui l'avaient écrit; elle connaissait ceux à qui il était adressé; elle connaissait même l'écriture des auteurs sacrés; elle savait qu'ils ne faisaient que transcrire l'ancienne foi gravée dans son âme vivante par le Rédempteur; elle en connaissait le sens, et n'a jamais cessé de la déclarer. En un mot, la fidélité de J.-C. à son Eglise est si remarquable, que par sa Souveraine Providence vous lui êtes redevable, à cette Eglise, de ces mêmes écritures dont « quelques uns abusent pour leur propre ruine; » de manière que sans son témoignage l'authenticité et l'inspiration du Nouveau Testament, et même celles de l'Ancien, seraient pour vous, hors de l'Eglise, autant un sujet de doute et de dispute, que le sens même du texte sacré.

11. Je vous prie, cher lecteur, de réfléchir sérieusement à la-je suis. J'expose ces considérations dans ma première lettre, et je les numérote par paragraphes, parce que, dans les pages suivantes, il nous sera utile, et peut-être me sera-t-il nécessaire à moi-même, d'y référer.

En religion il n'y a que deux principes de conduite pour diriger l'esprit humain,—l'autorité et la raison. La raison est le guide si vanté de ceux qui, hors de l'Eglise, « examinent les écritures, » pour eux-mêmes.—Et comme la raison est incompétente dans l'étude des choses spirituelles et célestes, il est arrivé, comme conséquence nécessaire, que hors de l'Eglise la religion est devenue une pure opinion. Dans l'Eglise, d'un autre côté, l'autorité est le principe, l'autorité même de Dieu, parlant directement par son fils, et par l'Eglise, qu'il a fondée en lui garantissant l'assistance permanente de sa propre vivacité. Les membres de l'Eglise ont donc toute la sécurité que peuvent donner les attributs de Dieu. Aussi croient-ils les divers articles de la doctrine du Sauveur avec une foi divine, et avec cette certitude surnaturelle, que produit dans l'âme le don céleste de la foi. Ce don peut être plus ou moins grand;—il peut varier en intensité, mais en sa nature et son principe, il est éternellement le même. Voici le langage qu'il fait tenir: « Les Fils de Dieu a révélé cette doctrine, exigeant que l'on y croie, et l'organe qu'il a établi. » Celui qui rend témoignage dans Jérusalem et Samarie, et jusqu'aux extrémités de la terre, « l'Eglise toujours vivante et toujours enseignante ATTESTE LE FAIT. » Voilà un fondement de la foi, qui n'est pas la raison, mais qui est rationnel. Qu'il est différent le procédé que l'on suit hors de l'Eglise! « J. C. a révélé cette doctrine, si mon interprétation de tel ou tel passage de l'écriture est correcte. » Dans tout article de la croyance chrétienne, hors de la communion de l'Eglise catholique, ce croit si est nécessairement exprimé ou, sous-entendu. D'une part, la chose à croire est un fait, susceptible, comme tel, d'être prouvé;—d'autre part, c'est une hypothèse, concernant essentiellement cet élément d'incertitude, qui laisse l'esprit le jouet de tout vent de doctrine.

12. Excusez-moi, cher lecteur, si de nouveau je sollicite votre profonde attention aux divers paragraphes de cette lettre. Etes-vous de ceux qui ont des opinions religieuses, mais qui n'ont pas de foi positive?—de ceux qui sont contentants à embrasser les enseignements du Christ, en attendant, et seulement en attendant qu'ils s'accordent avec leur interprétation des saintes écritures?—S'il en est ainsi, ne perdez pas un instant; venez immédiatement à Dieu par des prières ferventes; demandez-lui instamment la lumière et la vie, et de meilleures dispositions. Vous savez que sans la foi il est impossible de plaire à Dieu,—et vous ne vous réjouirez pas sans doute de la conduite d'un homme qui se vanterait d'avoir fait naufrage à cette foi, et maintenant de flotter librement sur l'océan des opinions et de l'incertitude. Peut-être êtes-vous appelé à remplir dans le royaume de J. C. d'abord sur la terre, puis au ciel, la place qu'il a laissée vacante.—Au reste, j'en aurai plus

long à dire la semaine prochaine par rapport à la foi dans le sein de l'Eglise et aux livres opinions hors d'elle. En attendant vous ne serez pas fâché, j'espère, si, sans vous connaître, je prie Dieu de vous amener à la vraie lumière, et de vous « ajouter au nombre » de ses élus.

MORT DE L'HON. J. NEILSON.

Nous avons attendu jusqu'au dernier moment pour parler de la mort de l'hon. J. Neilson, et cela afin de nous procurer une notice biographique de ce citoyen distingué. N'ayant plus le temps à l'heure qu'il est de faire un article éditorial à ce sujet, nous empruntons les détails et les remarques suivantes à notre confrère du Canadien de Québec :

L'honorable John Neilson est décédé hier matin (1er Fév.) à 4 heures, à sa maison de campagne du Cap-Rouge où il s'était retiré depuis huit jours. Il y continuait la rédaction de sa Gazette avec une activité toute juvénile, avec une ardeur que les nouveaux événements de la politique semblaient avoir ranimée tout-à-coup. Le Mercury d'hier au soir le dit âgé de 70 ans. Il en paraissait avoir davantage, surtout dorénavant. Depuis un an environ les changements rapides que subissait sa constitution faisaient pressentir, à ceux qui l'entouraient, sa fin prochaine. Le même journal fait dater le déclin de sa santé du jour de l'arrivée du gouverneur lord Elgin, à qui il présenta deux adresses, après être demeuré exposé plusieurs heures à la pluie. Coïncidence frappante et qu'on ne peut s'empêcher de noter, s'il était vrai que le personnage qui semble vouloir introniser parmi nous d'une manière définitive, honnête et franche, le gouvernement responsable, ait causé la mort du doyen des hommes politiques du pays, de celui qui abhorrait jusqu'au nom même de cette forme d'administration.

Tout le monde s'accorde à reconnaître chez M. Neilson des talents hors ligne, une adresse et une prudence peu commune dans les affaires; mais on peut dire que sa tête a constamment été la victime de l'instabilité de son humeur. Sans qu'on puisse directement l'accuser d'ambition personnelle, puisqu'il n'a jamais pris en main d'une manière directe le manement des affaires, bien qu'il en ait eu sans doute fréquemment l'occasion, il avait un autre genre d'ambition qui, pour avoir ses charmes, n'en est souvent que plus dangereuse pour le pays qui possède ce genre assez rare d'ambitieux. Il tenait à ne pas appartenir à un parti politique, afin de pouvoir tout-à-tour les gouverner ou les servir tous. Sans cesse occupé à relire les archives de notre législation, loin d'y chercher l'expérience qui doit diriger pour l'avenir, il se semblait y trouver que des motifs de blâme, de reproche, que des condamnations contre les hommes de la politique active ou militante, à qui il ne savait point tracer une ligne possible de conduite, mais dont il s'attachait simplement à signaler les écarts supposés. Sans consistance politique pour lui-même il eût voulu que les autres adoptassent cette devise unique et sacrificieuse aux théories des exigences des éventualités. Ce genre de sagesse, proclamé à chaque instant et contrasté habilement dans son journal avec les actions ou les déclamations des représentants du peuple, frappait surtout les hommes d'un certain âge qui ne peuvent s'empêcher de voir avec défiance les innovations que demandent impérieusement et invariablement aujourd'hui les besoins nouveaux, que l'ont point éprouvés les populations anciennes.

M. Neilson, comme tous les vieillards, possédait le culte du bon vieux temps, et attribuait à la génération nouvelle tous les maux de sa mortalité. Il vieillissait; par conséquent il aimait le repos, le coin du feu; tout mouvement, tout bruit extérieur, toute agitation politique lui semblaient autant de douleurs; il accusait le monde actuel, sans songer qu'il-même avait jadis agité les masses, soulevé leurs passions dans l'intérêt général. Tout progrès ne lui semblait que corruption, que dégénération; et il attribuait malheureusement aux innovateurs les crimes et les maux qui ne sont jus peut-être qu'à l'incertitude, à l'imprévoyance ou aux erreurs des législateurs passés.

La mort de M. Neilson, quoi qu'on puisse penser de sa conduite, laissera, dans les rangs des hommes publics du Canada, un vide qui ne se comblera pas aisément. Peu de personnes possédaient parmi nous aussi bien que lui la connaissance de l'histoire parlementaire du pays, dont il faisait une étude particulière et constante; et sa perte sera sans doute sentie par les Canadiens comme race, car ils perdent en lui un défenseur puissant, toujours prêt à prendre chaudement parti pour leurs coutumes, leurs moeurs, leur intelligence, si souvent calomniées par des adversaires politiques. On croyait, ou loïn, sa défense sur parole, d'autant mieux qu'on ne lui supposait pas, envers le peuple du pays qu'il a servi fréquemment auprès des puissants, de bien vives sympathies. On trouvera peut-être nos appréciations de ce citoyen, pourtant distingué sous tant de rapports, tantôt sévères, tantôt incompréhensibles; mais ceux qui y réfléchiront un instant ne s'en étonneront plus. M. Neilson, après une carrière publique de près d'un demi-siècle comme représentant et comme publiciste, est demeuré incompréhensible pour les hommes qui l'ont suivi de plus près: comment donc aurions-nous pu, nous qui ne l'avons que peu vu, prononcer un jugement clair et précis sur l'homme qui a esquivé celui de tous ses contemporains dont il a justement, sans doute, mérité tout-à-tour et les ovations enthousiastes et la réprobation.

Nous n'avons pas voulu tracer une notice nécrologique sur la vie de M. Neilson; d'autres, plus à même que nous de lui rendre justice, se chargeront sans doute de ce soin. Nous avons seulement voulu enregistrer notre opinion d'un homme dont nous avons admiré les talents, le bon sens souvent remarquable, dont nous avons toujours respecté le caractère privé et la réputation, mais dont nous avons dû combattre les dernières doctrines.

Les restes de M. Neilson seront amenés du Cap-Rouge à Québec demain-soir. Ses funérailles auront lieu vendredi matin à huit heures et demie; le convoi partira de son ancienne demeure, rue La Montagne, et se rendra à l'Eglise St. André d'où il se rendra à Valcartier où le défunt a désiré être inhumé.

Nous espérons que les citoyens de toutes les origines et de toutes les nuances politiques, oubliant les différences d'opinion qui ont pu les séparer du vénérable défunt, s'entendront pour rendre à ses restes mortels les honneurs auxquels sa distinction comme homme public et sa vie intime lui donnent des droits incontestables. Au bord de la tombe on ne doit se souvenir que des services rendus!

— Nous accusons réception du tableau qui montre l'état du crime à Québec durant l'année 1847, et nous en remercions M. le Juge de police de Québec qui a eu l'obligeance de nous le passer. Nous avons résumé ce tableau dans notre feuillet de ce jour; nous nous en servirons encore en temps et lieu.